

COMMUNE DE MAGNÉ

Délibération du Conseil Municipal du 14 octobre 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ,
ET LE QUATORZE OCTOBRE A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT
CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LABORDERIE
Gerard, MAIRE.

Date de la convocation : **9 OCTOBRE 2025**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, ALLEIN Aurélie, TROMAS
Catherine, CAILLEAUD Cyril, BAUDOUIN Michèle, CHAUVET Francette, GUILBOT Bernard, JOLYS René, LAPEGUE
Karine, LE SAUZE Sandrine, PATEJ Laurence, VALLET Jean-Claude, VIOLLET Etienne, ADAM Bernard, ANDREU
Véronique, MARRET Nathalie

Étaient excusés et représentés : FICHET Éric à GUILBOT Bernard, BODET Roger à LABORDERIE Gérard, HAGNIER
Maryse à LAPEGUE Karine, JACOMET Sylvie à LE SAUZE Sandrine, PRIVE Franck à BILLAUD Sébastien

Étaient excusées et non représentées :

Était Absent :

Secrétaire de séance : CHAUVET Francette

Réf. : 2025_10_01

Objet : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 15 septembre 2025

Monsieur le Maire donne la parole à M. ADAM, suppléant du représentant communal, qui expose à
l'assemblée,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;
- La délibération du conseil d'agglomération n° C-63-06-2024 adoptant le transfert de la médiathèque de
Prahecq
- La décision approuvant le rapport de la CLECT en date du 15 septembre 2025

Que le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, relatif à la réévaluation
des charges de fonctionnement liées au transfert de la médiathèque de Prahecq, a été adopté à
l'unanimité le 15 septembre 2025.

Ce rapport a été transmis à chacun des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal selon les dispositions réglementaires en
vigueur.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de :

- **APPROUVER** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées de la
Communauté d'Agglomération du Niortais réunie le 15 septembre 2025 ;
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant ou l'adjoint délégué, à signer tout acte en conséquence
de la présente.

Fait et délibéré,

A Magné, le 14 octobre 2025, au registre sont les signatures

Le Maire,
Gérard LABORDERIE

Le secrétaire,
Francette CHAUVET